



## **CONSEIL MUNICIPAL** **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE** **DU 21 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 21 septembre 2017 à 20H10 à Fruges

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Pierre-Antoine PODEVIN, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE

Avaient donné procuration :

Jean-Jacques HILMOINE à Danièle DUHAMEL, Philippe PLUMECOCQ à Chantal PERDRILLAT, Stéphanie QUIQUEMPOIX à Marie-Antoinette VANHOOREBEKE

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BOIDIN

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

#### **N° 2017-09-035 : TENUE DES SEANCES : APPROBATION PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017**

M. Le Maire soumet au Conseil l'approbation et la signature du procès verbal de la séance du 30 Juin 2017.

Les conseillers municipaux seront invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

#### **22 Voix POUR**

*Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE*

#### **0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS**

*Transmission S/Préfecture : 28/09/17*

*Réception S/Préfecture : 29/09/17*

**N° 2017-09-036 : COMMANDE PUBLIQUE : INFORMATIONS DES DECISIONS DU MAIRE**

M. Le Maire rappelle qu'en vertu des délibérations du 10 Avril 2015 et du 25 Juin 2015, il a respectivement, pour toute la durée de son mandat :

- été habilité à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux articles 28 I, alinéa 2 du Code des Marchés Publics et L.2 122-22-4° du Code Général des Collectivités territoriales.
- reçu délégation, conformément à l'article L2122-22 du C.G.C.T., à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Aussi il informe des décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal telles qu'annexées à la présente.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**22 Voix POUR**

*Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE*

**0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS**

*Transmission S/Préfecture : 28/09/17*

*Réception S/Préfecture : 29/09/17*

**N° 2017-09-037 : GESTION DU DOMAINE : INFORMATION DES AVIS DU MAIRE EN MATIERE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de FRUGES , le droit de préemption urbain a fait l'objet , de la part de l'ensemble des communes membres, d'une délégation à son Président, sur l'ensemble du territoire Intercommunal.

Ce droit de préemption s'institue sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et NA du PLUI, dont le périmètre est précisé sur le plan.

Il est Précisé que les cessions de terrains par les aménageurs et/ou les cessions relatives aux lots du lotissement sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain et que cette exclusion est valable cinq ans, à compter de la délibération du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> Octobre 2014.

Le Président de la Communauté de communes étant seul compétent en matière de préemption il est rappelé qu'il a préalablement été convenu que les Maires émettent un avis préalable de façon à la faire solliciter dans le cadre de projets ou perspectives communaux.

Aussi M. Le Maire se propose de rendre régulièrement compte des avis qu'il formule au nom de la commune.

Sont ainsi rendus compte pour information les avis formulés tel qu'annexés à la présente.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Transmission S/Préfecture : 28/09/17

Réception S/Préfecture : 29/09/17

N° 2017-09-038 : FINANCES : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2017

M. Le Maire propose d'attribuer les subventions complémentaires suivantes :

- Comité des fêtes de FRUGES : 7 800 €

Afin de d'équilibrer le budget relatif au marché de Noël. Il précisera que ce versement sera compensé par des non dépenses du même ordre auparavant réglées sur le budget municipal.

- Amicale laïque : 368 €

Au titre de 50% des frais engagés par 2 responsables de l'amicale laïque Frugeoise, section Tir à l'arc, lors des championnats de France des 3 et 4 Juin dernier à SIN LE NOBLE (59).

Les conseillers ne devant pas prendre à certains votes sont :

**Comité des fêtes** : Mme QUIQUEMPOIX (absente de la séance) exerçant les fonctions de Présidente de l'association

**Amicale laïque** : M. ROUSSEL étant donné son poste de président de l'amicale laïque.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et :

- Accorde les subventions complémentaires proposées : 7800 € au comité de fêtes de FRUGES et 368 € à l'amicale laïque de FRUGES
- Décide d'imputer ces dépenses au budget de la commune.

21 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Transmission S/Préfecture : 28/09/17

Réception S/Préfecture : 29/09/17

**N° 2017-09-039 : RESSOURCES HUMAINES : PROPOSITION DE CREATION D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

M. Le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial (catégorie C) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2017.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et :

- Créé un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2017
- Décide d'imputer cette dépense au budget de la commune ;
- Autorise M. Le Maire à signer toutes pièces liées à ce dossier.

**22 Voix POUR**

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE

**0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS**

*Transmission S/Préfecture : 28/09/17*

*Réception S/Préfecture : 29/09/17*

**N° 2017-09-040 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2**

M. Le Maire propose la décision modificative de crédits n° 2 suivante :

mouvements de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Énergie - Électricité	370,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	7 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>8 170,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 700,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	8 170,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 170,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 170,00 €</b>	<b>30 870,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
D-2315-47 : Requalification urbaine de la rue du maréchal leclerc	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>42 700,00 €</b>		<b>22 700,00 €</b>

Ces crédits correspondent à :

- Subventions complémentaires comité des fêtes et amicale laïque (7800 €)

- Maîtrise d'œuvre rue du maréchal leclerc (AP 47 de 20000 € au titre de 2017)
- Le cas échéant création poste adjoint technique (2 mois – novembre et décembre – 2700 €)
- Virement de la section de fonctionnement à investissement à hauteur de 20000 €

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Transmission S/Préfecture : 28/09/17

Réception S/Préfecture : 29/09/17

**N° 2017-09-041 : GESTION FONCIERE : RENOUELEMENT DE BAUX 2016**

M. Le Maire signale à l'assemblée que des baux de terres sont échus au 01/10/2016 et propose leurs renouvellements aux conditions suivantes :

- Base locative : **5.5 quintaux l'hectare** (prix du quintal actuel : 27,23 € indice : 109,59).
- Locations au 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour une durée de 9 ans.

Il s'agit des parcelles suivantes et des locataires actuels suivants :

<b>Adresses Locataires</b>	<b>Réf. cadastrales</b>	<b>Superficies</b>
<b>EARL BOULET-DESMONS</b> 15, Rue de l'Eglise ROLLEZ-VERCHOCQ	ZI n° 41 Le Val Bodin VERCHOCQ	01 ha 18 a 56 ca
<b>EARL BOULET-DESMONS</b> 15, Rue de l'Eglise ROLLEZ-VERCHOCQ	ZB n° 40 Le Bois de la Crosse COUPELLE-VIEILLE	05 ha 65 a 94 ca

<b>GAEC DU BOUT DE LA VILLE</b> 97, Rue Principale CREQUY	ZK n° 29 Le Bout de la Ville CREQUY	01 ha 26 a 32 ca
<b>GAEC DU BOUT DE LA VILLE</b> 97, Rue Principale CREQUY	ZK n° 63 Le Bois Habart CREQUY	00 ha 67 a 38 ca
<b>EARL THERY</b> 16, Rue Givas RENTY	ZD n° 48 Les Crocqs VERCHOCQ	01 ha 59 a 42 ca
<b>M. Mme DUCROCQ WIDHEM Hubert</b> 20, Rue du Beaussart CREQUY	ZE n° 10 Le Dessous des Marennnes CREQUY	00 ha 42 a 53 ca

<b>Locataires</b>	<b>Montant annuel de location</b>
<b>EARL BOULET-DESMONS</b>	<b>1 025,14 €</b>
<b>GAEC DU BOUT DE LA VILLE</b>	<b>290,09 €</b>
<b>EARL THERY</b>	<b>238,75 €</b>
<b>M. Mme DUCROCQ WIDHEM Hubert</b>	<b>63,69 €</b>

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et :

- Accepte les renouvellements de baux proposés.
- Décide d'inscrire ces recettes au budget de la commune.
- Confie le soin à maître NEMPONT de rédiger les actes à intervenir.

22 Voix POUR

*Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE*

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

*Transmission S/Préfecture : 28/09/17*

*Réception S/Préfecture : 29/09/17*

**N° 2017-09-042 : INTERCOMMUNALITE : PROPOSITION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL**

M. Le Maire rappelle que la communauté de communes du haut pays du Montreuillois, lors de sa séance du 12 Juin dernier, a fixé les conditions financières relatives à la mise à disposition, en faveur de ses communes membres, de matériels qu'elle possède et parfois sollicités.

Ainsi il présente trois conventions qui sont proposées :

- 1- Balayeuse : 30 € par heure comprenant le matériel et la mise à disposition d'un agent intercommunal, en précisant que le coût de maintenance est intégré.
- 2- Broyeur de déchets verts : 40 € par heure comprenant le matériel et la mise à disposition d'un agent intercommunal, le cas échéant 20 € supplémentaire par agent intercommunal supplémentaire sollicité.
- 3- Chariot élévateur : 50 € par heure comprenant le matériel et la mise à disposition d'un agent intercommunal.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et :

- Autorise M. Le Maire à signer chacune des conventions proposées, telles qu'annexées à la présente.
- D'inscrire les dépenses induites au budget communal.

22 Voix POUR

*Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE*

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

*Transmission S/Préfecture : 28/09/17*

*Réception S/Préfecture : 29/09/17*

**N° 2017-09-043 : GESTION DU DOMAINE PRIVE : TRANSFERT DE LOGEMENTS LOCATIFS**

M. Le Maire informe que, par correspondance du 28 août 2017, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a porté à sa connaissance que la SA d'HLM société Immobilière du Grand Hainaut souhaite procéder au transfert de logements locatifs ou de patrimoine au profit de la SA d'HLM Habitat Haut de France.

La commune de FRUGES est concernée par les lots tels que repris en annexe.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et :

- Emet un avis favorable au transfert de logements locatifs ou de patrimoine au profit de la SA d'HLM Habitat Haut de France par la SA d'HLM société immobilière du grand Hainaut.
- Autorise le maintien des garanties financières accordées à la SA Hainaut (devenue Société Immobilière Grand Hainaut) auprès de la SA d'HLM Haut de France.

**22 Voix POUR**

*Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE*

**0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS**

*Transmission S/Préfecture : 28/09/17*

*Réception S/Préfecture : 29/09/17*

**N° 2017-09-044 : FINANCES : HABITAT 59/62 - DEMANDE GARANTIE D'EMPRUNT**

M. Le Maire rappelle que par correspondance du 17 Mai 2017 la société Habitat 59/62 à COQUELLES sollicite la garantie, à hauteur de 50%, d'un emprunt qu'elle a souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations, pour des travaux d'extension du Foyer de vie Val de Chêne à FRUGES.

Vu des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le Contrat de prêt n° 62977 en annexe signé entre : HABITAT 62-59 PICARDIE SA ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération tel qu'il suit :

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE FRUGES (62) accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 270494,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 62977 constitué de 1 Ligne(s)



du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**22 Voix POUR**

*Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Jacky BILLET, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE*

**0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS**

*Transmission S/Préfecture : 28/09/17*

*Réception S/Préfecture : 29/09/17*

**Etabli à Fruges le 29 Septembre 2017**

**Le Maire**



**Jean Marie LUBRET**